

DES

**ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE**

DES BOUCHE-DU-RHONE

47, Cours Pierre-Puget, 47

MARSEILLE

Service de l'Etat Civil et des Recherches

N°

Prière de rappeler dans la réponse
le numéro ci-dessus

Le Directeur Départemental des Anciens Combattants et
Victimes de la Guerre des Bouches-du-Rhône.

à M.....

Extrait du rapport de Police établi par Monsieur le
COMMISSAIRE DE POLICE CENTRAL de MARSEILLE le 6 Nov-
1946 sous le N°-24.987, concernant l'arrestation de :
SCOTTO DI RINALDI par la Police Française en Aout 194

Police Regionale d'Etat
de Marseille

République Française

Marseille le 6 Novembre 194

Service des Recherches
de la Sécurité Publique

N° - 24987

Le Commissaire Principal
Chef du Service des Recherches de la Sécurité
Publique à Monsieur le :
Commissaire Divisionnaire
Commissaire Central

J'ai l'honneur de vous retourner la lettre ci-
jointe de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victime
de la Guerre, 47, Cours Pierre Puget, N°- 567 en date du 17-10-46
et de vous transmettre le résultat d'une enquête faite par mon
Service .

I°-SCOTTO DI RINALDI Louis Marcel, né le 1er-8-
1905 à Marseille, fils de Vincent et de Moriello Mathilde, marié,
séparé de son épouse vivait en concubinage avec la Née PECOUT Ma-
thilde Vve ROUGIER et était domicilié en dernier lieu Boulevard
Raynaud 41 (Ste Anne)

Il fut arrêté par la Police Française en Aout
1941 pour activité communiste.

Militant communiste, ancien secrétaire de la
cellule de Ste Anne, signalé comme chargé de la reconstitution du
Parti communiste dissous, SCOTTO di RINALDI fut condamné le 18/9/41
par le Tribunal Militaire de la XV° Région (Section Spéciale) à di-
ans de travaux forcés, à la dégradation civique et à 20 ans d'inte-
diction de séjour. Incarcéré au Bas-Fort St Nicolas, puis transféré
à la prison Militaire de Toulon, ensuite à la prison d'EYSSES, il
n'a plus donné de ses nouvelles depuis l'année 1943 et n'a plus
été revu depuis cette époque.

Pour extrait conforme Marseille 29/4/194

1° INTENDANT MILITAIRE DE PREMIERE CLASSE
Directeur Départemental;

